



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0120-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 29

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Absent(e) :

Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

Objet : Personnel : mises à disposition

Rapporteur : Caroline BARRE

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

En premier lieu, Monsieur Frédéric BRIVES, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition du CCAS du Puy-en-Velay, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'encadrement technique, pédagogique et social du Chantier d'insertion, du 17 avril 2023 au 30 juin 2023.

Monsieur BRIVES devrait intégrer les effectifs du CCAS par voie de mutation à compter du 1^{er} juillet 2023.

Délibération n°29 du mercredi 05 juillet 2023



En deuxième lieu, Madame Sandra BERTRAND, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent au sein du Secrétariat Général pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à la disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toute la durée correspondante, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE - le principe de la mise à disposition de Monsieur Frédéric BRIVES, agent de la ville du Puy-en-Velay, auprès du CCAS du Puy-en-Velay, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'encadrement technique, pédagogique et social du Chantier d'insertion, du 17 avril 2023 au 30 juin 2023,
- le principe de la mise à disposition de Madame Sandra BERTRAND, agent de la ville du Puy-en-Velay, auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du Secrétariat général pour le compte de la collectivité pré-citée, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05
juillet 2023